

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Vietnam

2018

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		VIETNAM	FRANCE
Superficie	km ² - 2017	330 967	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	93,7 + 1,03 %	67,1 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2015	0,683 115 ^e rang mondial	0,897 21 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2016	546	2 545
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2016/15	7,6	1,1
PIB / habitant	€ - 2016	2 006	33 812
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2016 **	18,1	1,5
Surface arable	Mha - 2015	7	18,5
Surface forestière	Mha - 2015	14,8	17
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2016	+ 2,5 (source MOIT)	- 62,3 (source Douanes France)
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2016	Exports : 21 Imports : 6,7 Solde : + 14,4 (source MOIT)	Exports : 58,7 Imports : 52,6 Solde : + 6,1 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2016	Vietnam vers France : 345 variation 2016/15 : + 2 % (source Douanes France)	France vers Vietnam : 195 variation 2016/15 : + 33 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

+ Malgré d'importantes régions montagneuses, le Vietnam dispose d'atouts géographiques et climatiques pour l'agriculture, notamment son extension sur 14 degrés de latitude et son importante façade maritime, qui lui permettent de bénéficier d'un bon potentiel agricole et d'une grande variété de productions.

+ Tout en constatant une forte urbanisation et l'émergence d'une classe moyenne urbaine, le Vietnam reste un pays encore très rural et agricole. Plus de 65 % de la population vit en zone rurale et 42 % de la population active était agricole en 2016. Malgré un fort morcellement de la production du fait de l'existence de 9,5 millions d'exploitations dont la taille moyenne est inférieure à un hectare, le secteur agricole a contribué à 18 % du PIB en 2016.

+ Après une période de collectivisation des terres et une situation alimentaire préoccupante dans les années 80, le Vietnam a réalisé, en l'espace de trois décennies, des progrès spectaculaires. Non seulement la sécurité alimentaire dans le pays s'est fortement améliorée, mais le Vietnam est devenu un grand pays exportateur de produits agricoles.

+ Le Vietnam est en 2016 le 1^{er} exportateur mondial de noix de cajou et de poivre, le 2^e de riz et de café, et le 4^e pour le caoutchouc. Le pays importe des céréales et produits destinés à l'alimentation animale. Entré dans une stratégie à grande échelle d'internationalisation de son économie, le Vietnam a notamment signé un accord de libre-échange ambitieux avec l'Union européenne qui devrait encore amplifier des échanges commerciaux en pleine expansion.

+ Dans la poursuite du développement de son agriculture, le Vietnam est à la croisée des chemins car confronté à de nombreux défis en termes de productivité, de qualité et de durabilité. Il est en particulier l'un des pays les plus exposés aux conséquences du changement climatique. Compte tenu de l'importance socio-économique du secteur, l'Etat a défini, pour la période 2011-2020, une grande stratégie sur les trois composantes du développement agricole et rural (agriculture, paysans et milieu rural), dite stratégie *Tam Nong*¹, qui doit permettre de relever ces défis.

Production agricole et de la mer

Le Vietnam jouit d'une grande diversité climatique et pédologique, résultant d'un étalement du pays sur 14 degrés de latitude et de son exposition aux influences maritimes (3 500 km de côtes), permettant une large palette de cultures et de productions tout au long de l'année. Les montagnes et les hauts plateaux occupent les deux tiers du territoire vietnamien. Deux plaines alluviales aux deux extrémités du pays, le delta du Fleuve Rouge au Nord et le delta du Mékong au Sud, sont le cœur de la production irriguée de riz. Au total, les terres agricoles (hors forêts) couvrent 33 % de la surface du pays.

Présentant une agriculture très morcelée, le Vietnam comptait, en 2011, 9,5 millions d'exploitations agricoles d'une taille moyenne inférieure à 1 ha. Plus de 65 % de la population vit en zone rurale. 42 % de la population active était agricole en 2016, à comparer aux 65 % du début des années 2010. L'agriculture continue pour autant à contribuer de manière régulière à hauteur de 19 % du PIB. Malgré les transformations à l'œuvre, ce secteur continue ainsi à occuper une place importante dans l'économie vietnamienne, les récentes crises confirmant son rôle d'« amortisseur » économique et social.

¹ - Le nom *Tam Nong* (*Tam* = trois / *Nong* = agricole) repose sur un jeu de mots en vietnamien et fait référence aux trois axes de la stratégie : *Nong nghiep* (=agriculture), *Nong dan* (=paysans) et *Nong thon* (= milieu rural).

Production végétale

Les principales productions agricoles du Vietnam restent des cultures de subsistance, principalement le riz qui occupait 4 Mha de terres agricoles en 2012, soit 63 % des terres arables. La production a augmenté régulièrement depuis 1975 jusqu'en 2011 sous l'effet de trois facteurs : l'augmentation des surfaces cultivées et l'amélioration des rendements (rendement global multiplié par 2,6 entre 1980 et 2011) sous l'effet d'une « révolution verte » (semences à meilleur potentiel de rendement, utilisation accrue d'intrants, développement de l'irrigation). De 4^e producteur de riz au monde en 2014 avec 44,9 Mt, le Vietnam en était en 2016 le 5^e avec 43,6 Mt. Ce tassement s'explique à la fois par la très difficile année 2016 sur le plan climatique et aussi par la tendance actuelle à progressivement réorienter les terres les moins productives pour la production de riz vers d'autres productions comme les fruits et légumes, destinés notamment au marché chinois. En 2011, plus de 16 % de la production de riz était destinée à l'exportation, faisant du Vietnam le 2^e exportateur mondial (7,1 Mt et 2,6 Md€, année record). En 2017, les exportations se sont élevées à 5,8 Mt pour 2,2 Md€, soit une hausse de 20 % en quantité et 21 % en valeur par rapport à 2016. Les producteurs vietnamiens cherchent à améliorer et

segmenter la qualité de leurs riz afin de répondre aux exigences de marchés plus rémunérateurs (Union européenne, États-Unis, Japon, ...) que leurs marchés traditionnels (Chine, Philippines, Ghana, Côte-d'Ivoire, ...).

S'agissant des autres céréales, la production de maïs (5,2 Mt en 2016) a plus que doublé depuis 2005, mais n'arrive pas à satisfaire la demande croissante, notamment de la part du secteur de l'élevage, ce qui a nécessité l'importation en 2016 de 8 Mt de maïs pour 1,4 Md€, en provenance essentiellement d'Argentine, du Brésil et de Thaïlande. Par ailleurs, le Vietnam repose uniquement sur les importations pour couvrir ses besoins en blé et en tourteaux de soja (150 000 t produites localement en 2014), avec respectivement 2,4 et presque 3 Mt importées en 2011.

Les autres cultures de base importantes sont la canne à sucre (19 Mt en 2012), le manioc (9,7 Mt), et la patate douce (1,4 Mt). Pour ces denrées, le Vietnam parvient à satisfaire la demande intérieure et exporte une partie de sa production. Ainsi, il est le 2^e exportateur mondial de manioc (3,4 Mt exportées en 2014, pour 970 M€).

Le Vietnam dispose de positions fortes pour plusieurs cultures d'exportation. Il s'agit en premier lieu du café, pour lequel le Vietnam est le 2^e producteur mondial avec 1,8 Mt. La production est majoritairement destinée à l'export (6 % seulement pour la consommation locale), ce qui fait du Vietnam le 2^e exportateur mondial (19 % du marché export) avec 2,8 Md€ en 2016, en hausse de 25 % par rapport à 2015. Le produit phare est le café Robusta, qui représente 95 % de sa production de café et dont le Vietnam est le 1^{er} producteur mondial. Le Vietnam est également un important producteur de caoutchouc naturel : 4^e producteur avec 0,9 Mt et 4^e exportateur avec 1,7 Md€.

Avec 300 kt exportées pour une valeur de 1,9 Md€ en 2015, le Vietnam domine la production mondiale et l'exportation de noix de cajou (dont il importe une grande quantité en provenance d'Afrique pour une première transformation) et de poivre (44 % de la production mondiale en 2014 pour environ 150 kt et un revenu d'1 Md€). Il est le 6^e producteur de thé (227 kt en 2012), exportant les deux-tiers de sa production.

Le Vietnam produit une quantité importante de fruits et légumes, destinés en priorité à sa consommation domestique. Néanmoins, le volume d'exportation de fruits tropicaux variés (fruit du dragon, pastèque, litchi, longan, mangue...) a nettement augmenté ces dernières années, en direction essentiellement du marché chinois, et a atteint 1,6 Mt en 2014.

Production animale

Avec 26,5 millions de porcs en 2012, le Vietnam possède, de manière très nette, le 1^{er} cheptel porcin de l'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la viande de porc étant la principale viande consommée dans le pays (39,1 kg/habitant/an en 2016). Par ailleurs, il dispose d'un cheptel bovin de 5,2 millions de têtes en 2012, auquel il convient d'ajouter 2,6 millions de buffles, ainsi qu'1,3 million de caprins et ovins. Traditionnellement, les bovins et les buffles étaient principalement élevés par les agriculteurs (3 à 5 animaux par ferme) pour les travaux des champs et comme outil d'épargne. Avec le développement de la mécanisation et de la demande de produits animaux, la tendance est à une orientation accrue de l'élevage vers le marché et au développement d'unités de production de plus grande envergure. Le Vietnam compte également 323 millions de volailles, dont 224 millions de poulets et 85 millions de canards. En 2015, la 1^{ère} production animale est la viande de porc (3,5 Mt), suivie de la viande de volaille (0,9 Mt de poulets et 0,09 Mt de canards), puis de la viande de bœuf et de buffle (respectivement 0,3 Mt et 0,1 Mt).

Ces niveaux de production permettent de couvrir les besoins domestiques pour la viande de porc. En revanche, la satisfaction des besoins en viande de poulet et surtout en viande bovine passe par l'importation. Ainsi, 125 kt de viande de poulet ont été importées en 2015, de même que 420 000 bovins vivants destinés à l'engraissement (en grande partie en provenance d'Australie) et 36 kt de viande bovine.

Le Vietnam produit également 723 kt de lait (2015). Malgré une croissance de près de 10 % par an de la production, celle-ci ne couvre que 30 % environ des besoins en lait du pays. La majorité des importations de lait (sous forme de poudre de lait essentiellement) viennent de Nouvelle-Zélande et des États-Unis.

Avec ses 3 260 kilomètres de côtes, le pays réunit des conditions propices à la pêche et l'aquaculture. La production de produits de la mer est en pleine expansion au Vietnam (production quadruplée en 20 ans) et a atteint 5,2 Mt en 2010. La part de l'aquaculture dans cette production est passée de 30 % en 1990 à 52 % en 2010. Les produits de la mer sont le premier poste d'exportation du pays, passés à 7 Md€ en 2016 (3,5 Md€ en 2011) : les produits phares sont le poisson-chat (1,2 Mt rapportant 1,5 Md€ à l'export) et les crevettes (630 kt rapportant 3,35 Md€ à l'export en 2014, n°3 mondial).

Politique agricole et de la pêche

De la collectivisation des terres à l'économie de marché

Après la réunification du pays en 1976, le Vietnam, république socialiste dirigée par le Parti communiste vietnamien, connaît une période de planification centralisée de son économie.

S'agissant de l'agriculture, la collectivisation des terres est étendue à l'ensemble du pays. La production et la commercialisation sont sous la responsabilité de coopératives agricoles et d'entreprises d'État. Les objectifs de production et les prix sont définis par l'État. Cette expérience se révèle être un échec : les objectifs définis pour le second plan quinquennal (1976-1980) ne sont pas atteints. Au contraire, le Vietnam connaît à cette période une chute de sa production agricole, notamment pour le riz et l'aquaculture, qui aboutit à un accroissement de sa dépendance aux importations et à une forte dégradation de sa situation en matière de sécurité alimentaire.

Après une première moitié des années 1980 marquée par des assouplissements timorés dans la politique de collectivisation des terres, notamment à travers la mise en place d'un dispositif d'individualisation des droits d'utilisation des terres, une rupture radicale s'opère à partir de 1986 avec le lancement du mouvement du Renouveau (*Doi Moi*), un ensemble de réformes économiques lancé par le Vietnam afin de constituer une économie de marché. Pour l'agriculture, cela se traduit notamment, entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, par la distribution de droits de propriété foncière, l'abandon progressif du contrôle des prix, l'ouverture au commerce international et des possibilités de participation accrues du secteur privé à l'agriculture.

Les effets de ces réformes ont commencé à porter leurs fruits dès le début des années 1990 et ont généré, au cours des vingt années suivantes, de très profondes modifications au sein de l'agriculture vietnamienne. La surface de production de riz a quasiment été multipliée par 1,5 en passant de 5,5 Mha à 7,5 Mha entre 1990 et 2010. La surface dédiée au café a été multipliée par 10 pour atteindre 0,5 Mha. La production de riz et de café a ainsi connu à cette période une croissance respectivement de 4 % et 18 % par an.

Globalement, l'indice de la production agricole a crû de 5 % par an, à un rythme presque deux fois plus élevé que le rythme de croissance de la population, ce qui a permis progressivement au Vietnam de s'affirmer comme exportateur de produits agricoles, avec une accélération de cette tendance au cours des années 2000.

La décennie des années 2010 a vu cette tendance marquer le pas : la croissance du secteur agricole n'a ainsi pas dépassé 1,2 % en 2016, aussi bien pour des raisons structurelles (taille des exploitations, niveau et encadrement technique, disparition de surfaces par urbanisation, épuisement ou salinisation des sols) que conjoncturelles (inondations, tornades, sécheresses particulièrement abondantes).

Des défis grandissants pour une agriculture vietnamienne à la croisée des chemins

Si les politiques publiques et les réussites obtenues jusqu'à présent ont essentiellement reposé sur la mobilisation de

la main-d'œuvre, l'extension des terres agricoles et l'utilisation accrue d'intrants, ces facteurs atteignent aujourd'hui leurs limites et ne pourront plus à l'avenir être les principaux leviers du développement de l'agriculture. L'agriculture vietnamienne est maintenant confrontée aux défis de la productivité (morcellement des surfaces agricoles, productivité du travail, rendement, pertes post-récolte), de la qualité (qualité des produits agricoles, développement de la transformation, sécurité sanitaire des aliments) et de la durabilité (maîtrise des intrants, gestion des pollutions agricoles, adaptation au changement climatique).

Afin de répondre à ces enjeux, le Vietnam a adopté en 2008 la résolution sur les trois composantes du développement agricole et rural (agriculture, paysans et milieu rural), dite Tam Nong. Cette stratégie, définie pour la période 2011-2020, comporte cinq objectifs :

- > assurer le développement d'une agriculture moderne et compétitive avec un objectif de croissance de 3,5 à 4 % par an (objectif non tenu) ;
- > investir dans la formation de la population active rurale avec un objectif de multiplication par 2,5 du revenu des ruraux ;
- > améliorer la situation des populations rurales dans les régions les plus pauvres ;
- > développer des infrastructures modernes en milieu rural afin d'avoir un même accès aux services qu'en milieu urbain ;
- > renforcer la capacité à faire face aux catastrophes naturelles et au changement climatique (en particulier la hausse du niveau de la mer).

Un ensemble de plans, de programmes et de documents de planification a progressivement été mis en place aux niveaux national et provincial afin de mettre en œuvre ces grandes orientations. Cette planification cherche notamment à privilégier les investissements, en particulier étrangers, dans une agriculture de « haute technologie » (cultures sous serre, agriculture de précision, organismes génétiquement modifiés).

Les indications géographiques

La loi nationale sur la propriété intellectuelle a permis l'enregistrement de 56 indications géographiques (IG) au Vietnam, dont 6 IG étrangères (« Cognac », « Pisco », « Scotch Whisky », « Isan Indigenous Thai Silk Yarn », « poivre de Kampot » et « sucre de Kampong Speu », ces deux derniers du Cambodge). Même si la réglementation vietnamienne est ouverte aux IG non agricoles, les 50 IG enregistrées localement sont essentiellement constituées de produits alimentaires : fruits, riz, épices, thé, café, miel, sauce de poisson.

La sauce de poisson de Phú Quốc a constitué le premier dossier déposé par le Vietnam, en août 2009, afin d'être enregistré par l'Union européenne. L'appellation d'origine protégée (AOP) « Phú Quốc » a été officiellement enregistrée le 11 octobre 2012.

Aux termes de l'accord de libre-échange entre le Vietnam et l'Union européenne (EVFTA), l'Union européenne reconnaît 39 IG vietnamiennes. Le Vietnam reconnaît quant à lui 169 IG européennes dont 36 françaises, y compris « Champagne » (à l'issue d'une période transitoire de dix ans). Par ailleurs, la mise en œuvre de l'EVFTA prévue fin 2018 supposera que le Vietnam, qui applique actuellement une procédure en plusieurs étapes pour l'établissement d'une IG nationale, devra la simplifier.

La gestion des pêches vietnamiennes

Le Vietnam fait partie des dix principaux États pêcheurs au monde. La gestion des activités de pêche est un enjeu de plus en plus prégnant dans le contexte de la lutte mondiale contre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée, et de la volonté des pays en développement de garantir la qualité de leurs importations.

Depuis le mois d'octobre 2017, le Vietnam a été « pré-identifié » par l'Union européenne en tant que pays tiers non-coopérant, en matière d'application de la réglementation INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Il est donc considéré comme ayant un « carton jaune », et à ce titre un dialogue est engagé avec l'Union européenne pour améliorer les procédures de lutte contre la pêche INN, notamment en matière de contrôle.

En 2018, la Commission européenne n'a pas constaté d'évolution quant aux préconisations qui avaient été faites en matière de contrôle de la flotte vietnamienne et de respect des obligations internationales du pays en matière INN, malgré la bonne coopération du Gouvernement vietnamien. Les États membres ne sont pas associés aux rencontres organisées par la Commission européenne. Une rencontre devrait être organisée en 2018.

Échanges commerciaux

Exportations vietnamiennes

Les exportations vietnamiennes de produits agricoles et agroalimentaires sont passées de 16,2 Md€ en 2011 à 21,1 Md€ en 2016 ; leur part dans les exportations totales du Vietnam demeure identique, de l'ordre de 19,4 %. À ces 21 Md€, peuvent être ajoutés 5,9 Md€ de bois et dérivés. Ces exportations sont essentiellement constituées de produits aquatiques (poissons-chats, crevettes, 5,9 Md€), café (2,8 Md€), noix de cajou (2,4 Md€), fruits et légumes (mangues, litchis, 2 Md€), riz (1,9 Md€), caoutchouc (1,4 Md€), poivre (1,2 Md€).

En 2013, le Vietnam a exporté 249 M€ de produits agroalimentaires en direction de la France avec pour principaux

postes les produits de la mer (76,9 M€), le café (71,2 M€) et les fruits (25 M€). En 2016, les exportations se sont élevées à 345 M€, dont celles de produits agricoles 159,8 M€ (+8,4 % par rapport à 2015) et celles de produits agroalimentaires 185,2 M€ (-3,4 % par rapport à 2015) ; elles représentent environ 7,6 % du total des importations françaises essentiellement concentrées sur les produits manufacturiers textiles et électroniques. Les principaux postes sont les produits de la mer (137 M€), le café (75 M€) et les noix de cajou (43 M€).

Importations vietnamiennes

Les importations vietnamiennes de produits agricoles et agroalimentaires représentaient en 2011 6,7 Md€, soit 8,7 % de l'ensemble des importations du pays (76,6 Md€). En 2016, elles se sont élevées à 6,7 Md€, sur un total de 88,8 Md€, soit 7,6 %. La balance commerciale agroalimentaire est ainsi nettement positive avec un excédent de 14,4 Md€.

Le premier poste d'importation est de loin constitué par les produits destinés à l'alimentation animale (sous-produits des industries alimentaires, tourteaux de soja, farines animales, préparations alimentaires) qui représentent 2,9 Md€. Suivent les produits aquatiques (930 M€), les céréales dont les malts de brasserie (859 M€), les fruits et légumes (778 M€), les produits laitiers dont la poudre de lait (737 M€) et les huiles végétales (571 M€), le Vietnam étant un importateur significatif d'huile de palme.

En ce qui concerne les importations du Vietnam en provenance de France, avec 1,5 Md€ en 2016, le Vietnam est le 45^e client de la France, et le 5^e dans la région ASEAN, derrière Singapour (6,1 Md€, +14,9 %), l'Indonésie (2,7 Md€, +22,4 %), et proche désormais de la Thaïlande (1,7 Md€, +0,8 %) et de la Malaisie (1,5 Md€, +7,9 %). La croissance des exportations totales de la France vers l'ensemble de la région est de 11 %.

Le secteur agricole/agroalimentaire s'est démarqué entre 2015 et 2016 : les ventes françaises de produits agricoles (39,3 M€, +152,6 %) et agroalimentaires (156 M€, +17,4 %) sont en effet en nette hausse, en partie favorisées par les récentes ouvertures d'accès du marché pour les pommes, la viande bovine et les ovins et caprins vivants. Parmi les plus importantes augmentations recensées en 2016, figurent les ventes de céréales (19 M€, contre 0,4 M€ en 2015), de fruits à pépins et à noyau (3,4 M€, x6) ou encore de viandes de boucherie et produits d'abattage (11,2 M€, +82,5 %). Les autres postes traditionnels d'exportation restent constants : le malt (33 M€, +11,2 %), les produits laitiers et fromages (24,2 M€, +18,1 %), les vins de raisin (13,6 M€, +22,7 %) ou l'alimentation pour animaux de ferme (13 M€, +37,5 %).

La balance commerciale franco-vietnamienne agroalimentaire reste, malgré ces évolutions, nettement favorable au Vietnam, avec un excédent de 149 M€.

Il convient par ailleurs de noter la baisse importante en 2016 des exportations françaises d'équipements mécaniques, électriques et informatiques (137,5 M€ ; -22,1 %) et les machines industrielles et agricoles (61,3 M€ ; -43,1 %).

Conditions d'accès au marché vietnamien

Les relations commerciales vietnamiennes sont dominées par son déficit commercial vis-à-vis de la Chine, premier fournisseur du Vietnam (les douanes vietnamiennes affichent 42,5 Md€ d'exportations chinoises vers le Vietnam en 2016, dont 590 M€ de produits agricoles et agroalimentaires). Les autorités ont longtemps adopté une attitude de défiance et multiplié les mesures, tarifaires comme non tarifaires, vis-à-vis des produits d'importation, quelle que soit leur provenance. La volonté politique d'une internationalisation rapide de l'économie vietnamienne a fait évoluer cette situation.

Accords internationaux

Le Vietnam est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 2007.

Il a depuis signé des accords bilatéraux de libre-échange avec le Chili, le Japon, la Corée du Sud, l'Union douanière eurasiatique (comprenant la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan, l'Arménie et le Kirghizistan), et est en négociation avec Israël.

Par ailleurs, devant les difficultés à progresser dans les négociations d'un accord de libre-échange avec l'ensemble de la zone ASEAN, l'Union européenne (UE) a commencé à négocier pays par pays depuis 2009. Après avoir progressé difficilement, les négociations entre l'UE et le Vietnam ont finalement pu aboutir en décembre 2015, avant même celles menées entre l'UE et Singapour, à la signature d'un accord bilatéral de libre-échange « ambitieux » de nouvelle génération. Son entrée en vigueur, après ratification de chaque partie, doit intervenir fin 2018/début 2019. L'accord de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne améliorera l'accès au marché vietnamien, notamment pour les produits laitiers, les viandes, les céréales et les produits transformés dans un calendrier échelonné sur dix ans. L'amélioration de l'accès au marché vietnamien sera également renforcé par la négociation d'un cadre sanitaire ambitieux favorable aux exportations.

En tant que membre de l'ASEAN depuis 1995, le Vietnam bénéficie des accords de libre-échange que l'organisation régionale a signés avec l'Inde, l'Australie/Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, le Japon et la Chine et dont il est question qu'ils évoluent vers un *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP). Des négociations sont par ailleurs toujours en cours entre l'ASEAN et Hong-Kong.

Les négociations parallèles que le Vietnam négociait dans le cadre du *Trans-Pacific Partnership* (TPP) ont connu le retrait des États-Unis d'Amérique suite à l'élection du Président Trump. Malgré ce retrait qui a réduit l'intérêt commercial de cet accord régional, les onze pays restants du TPP (Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam) ont conclu en janvier 2018 un accord commercial qui devrait entrer en vigueur fin 2018 une fois qu'il aura été ratifié par au minimum six pays.

Compte tenu de sa position sur le marché international du riz (exportateur) et du blé (importateur), le Vietnam participe à l'initiative «*Agricultural Market Information System*» (AMIS) lancée dans le cadre du G20 et hébergée par la FAO à Rome. Ce projet vise à améliorer la transparence des marchés physiques et la coordination politique sur les quatre principaux marchés agricoles (blé, riz, soja, maïs).

Le Vietnam est membre de la Commission du *Codex alimentarius*, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et signataire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Le *Codex alimentarius*, la CIPV et l'OIE sont les trois organisations « sœurs » normatives reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS) de l'OMC.

Le Vietnam a par ailleurs signé des arrangements de coopération bilatérale dans le secteur agricole sur des thématiques variées avec l'Estonie, Brunei, la Corée du Sud, le Bangladesh, l'Indonésie, la Russie, la Nouvelle-Zélande, la Birmanie, la Sierra Leone, les Philippines et la France.

Relations bilatérales

En matière d'investissements et d'implantations, il existe un tissu assez dense d'entreprises françaises dans l'hôtellerie-restauration (groupe Accor), dans le secteur agricole amont notamment en élevage (Neovia, Olmix, Techna,...), dans la transformation alimentaire (Andros, Bel,...) et dans la grande distribution (Auchan, Casino ayant vendu les magasins Big C en 2016).

La coopération agricole entre le Vietnam et la France existe depuis de nombreuses années et a été particulièrement florissante à la fin des années 1980 et pendant les années 1990. La coopération dans le domaine institutionnel s'est interrompue en 2009, les précédents accords de coopération entre ministères de l'agriculture (datant de 2004) n'ayant finalement pas été renouvelés à leur échéance. Concomitante à la mise en place d'un conseiller aux affaires agricoles au sein de l'ambassade de France au Vietnam, un nouvel arrangement administratif a été signé en septembre 2016 à l'occasion de la visite d'État du Président Hollande au Vietnam.

La coopération reste active aujourd'hui essentiellement dans le secteur de la recherche (essentiellement via le Centre international de recherche agronomique pour le développement - CIRAD - et dans une moindre mesure via l'Institut de recherche pour le développement - IRD) ou du développement (Agence Française de Développement - AFD).

Le CIRAD est présent au Vietnam depuis plus de 20 ans. Le croisement entre les priorités du CIRAD et celles du gouvernement vietnamien a abouti à l'élaboration d'un plan de collaboration pour la période 2013-2017. Le plan de collaboration pour la période 2018-2023, en cours de rédaction, portera sur les mêmes grands sujets de recherche : innovation dans l'approvisionnement alimentaire, gestion des risques sanitaires, réduction des inégalités, intensification écologique de la production, bioénergies. Le CIRAD compte sept chercheurs expatriés qui interviennent essentiellement dans trois dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat avec plusieurs institutions nationales et internationales vietnamiennes et françaises :

- > la plate-forme nationale MALICA de recherche technologique sur les marchés alimentaires et les relations villes-campagnes (www.malica-asia.org) ;
- > le réseau régional GREASE de recherche formation sur l'épidémiologie des maladies émergentes (<http://grease-network.com>) ;
- > le réseau régional CANSEA de recherche développement en agro-écologie (www.cansea.org.vn).

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) se concentre sur une problématique fondamentale de gestion durable de l'écosystème pour lutter contre l'acidification et l'appauvrissement en éléments minéraux et organiques par la recherche de pratiques agricoles durables pour restaurer et/ou maintenir la qualité de l'environnement.

L'Agence française de développement (AFD) est implantée au Vietnam depuis 1994 et a financé de nombreux projets de développement agricole. Depuis 1994, les projets d'appui à l'agriculture ont concerné 148 000 personnes, avec l'aménagement de 33 000 ha de surfaces irriguées créées ou

réhabilitées. L'un de ses principaux projets concerne la théiculture pour la province de *Phu Tho*, ainsi que le développement rural avec la construction d'infrastructures dans treize provinces rurales du Centre (accès à l'eau potable et à l'assainissement, construction ou réhabilitation de pistes et de marchés ruraux, stabilisation de dunes en zones côtières). En 2016, l'AFD a soutenu 5 millions d'exploitations agricoles vietnamiennes à travers 25 projets représentant 415 M€ d'engagements et contenant tous une forte valence de lutte contre le changement climatique.

Le Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET), notamment impliqué dans un projet de développement de la filière bambou dans la province de *Thanh Hoa*, et Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), travaillant au renforcement des services vétérinaires et de la santé des élevages de type familial dans les régions montagneuses du Nord, ont réduit leurs activités au Vietnam.

Par ailleurs, en matière d'enseignement supérieur, un accord, signé le 25 février 2013 entre Agreenium et le *Southeast Asian Regional Center for Graduate Study and Research in Agriculture* (SEARCA), vise à augmenter les échanges entre étudiants, chercheurs et professeurs, à encourager le modèle de thèses en double tutelle Asie-France, ainsi qu'à travailler à la création de pôles d'excellence sur des thématiques prioritaires.

Le mois de novembre 2017 a été l'occasion de la mise à l'honneur de l'agriculture et de l'agroalimentaire français : pavillon France sur le Salon FoodExpo, séminaires (alimentation animales, filières françaises...), semaines françaises dans la grande distribution, Balades en France, déplacements de journalistes en France,...

L'année 2018 correspond au 45^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam et au 5^e anniversaire de la signature d'un partenariat stratégique. Cette année est ainsi l'occasion pour la première fois de visites croisées à haut niveau : le Secrétaire général du Parti communiste vietnamien est venu en France fin mars, alors que la visite du Premier Ministre français au Vietnam est programmée en novembre.

Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ambassade de France au Vietnam, Banque mondiale, Business France

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.